



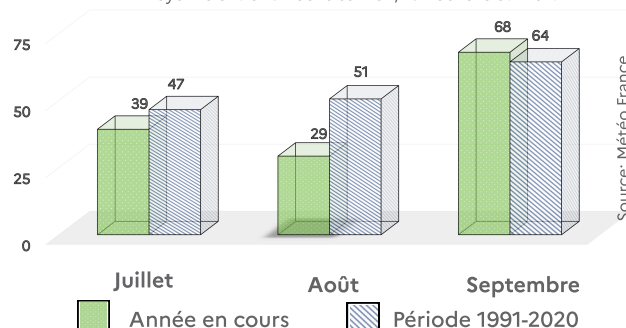
Contexte météorologique

Printemps et été très secs
 Pluies de septembre autour des moyennes, cumuls beaucoup plus important en Vendée qu'au sud et à l'Est (30% de plus)
 Températures très élevées durant l'été
 Mois de septembre proche des normales



Pluviométrie des 3 derniers mois (mm)

Moyenne entre La Roche-sur-Yon, La Rochelle et Niort



Cours d'eau et nappes

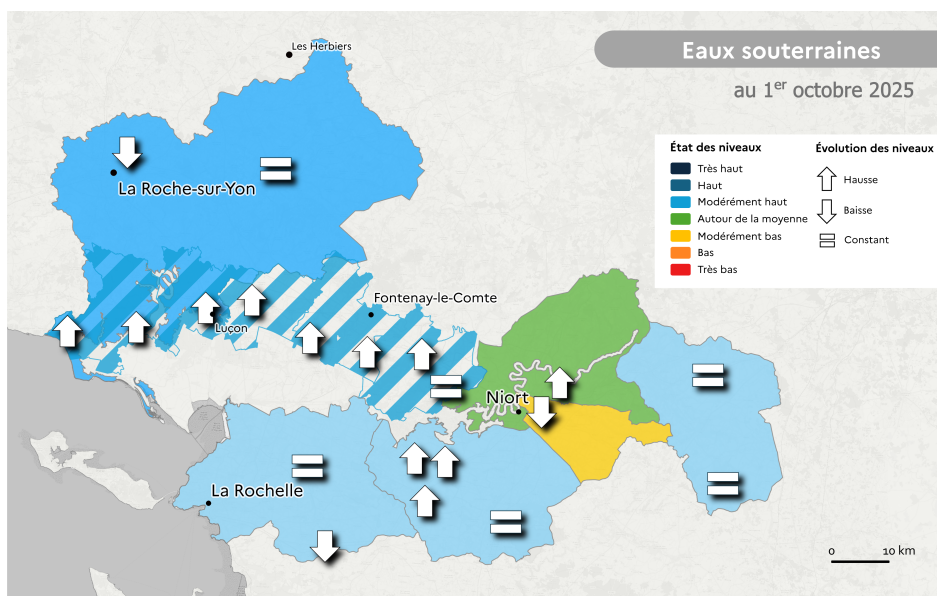


Niveaux en hausse en particulier en Vendée
 Très bonne réaction aux pluies de mi-septembre

La remontée des niveaux de nappes est particulièrement importante en bordure de marais



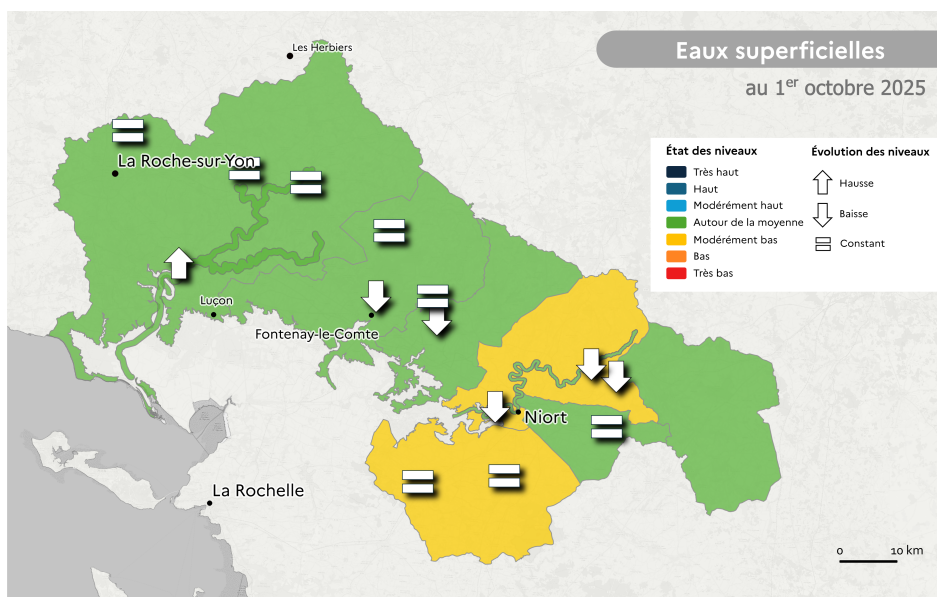
Les nappes et les cours d'eau du territoire sont très réactifs, leur vidange ou remplissage sont donc très corrélés aux précipitations.



Débit des cours d'eau plutôt stables depuis fin août
 Les débits sont proches de la moyenne en Vendée et sur la Sèvre Niortaise, la situation est moins favorable sur le secteur Mignon/Courance



ATTENTION : Les niveaux sont calculés avec des piézomètres influencés par des prélèvements. Un niveau haut ne signifie pas nécessairement un bon état.





Zone humide

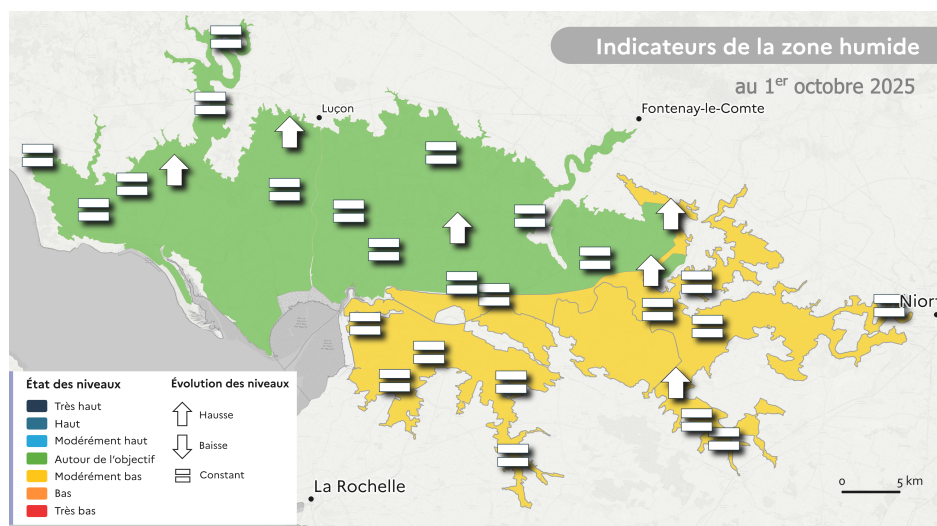


Niveaux en dessous des objectifs sur les Autizes et au sud du territoire. Niveaux proches des objectifs en Vendée

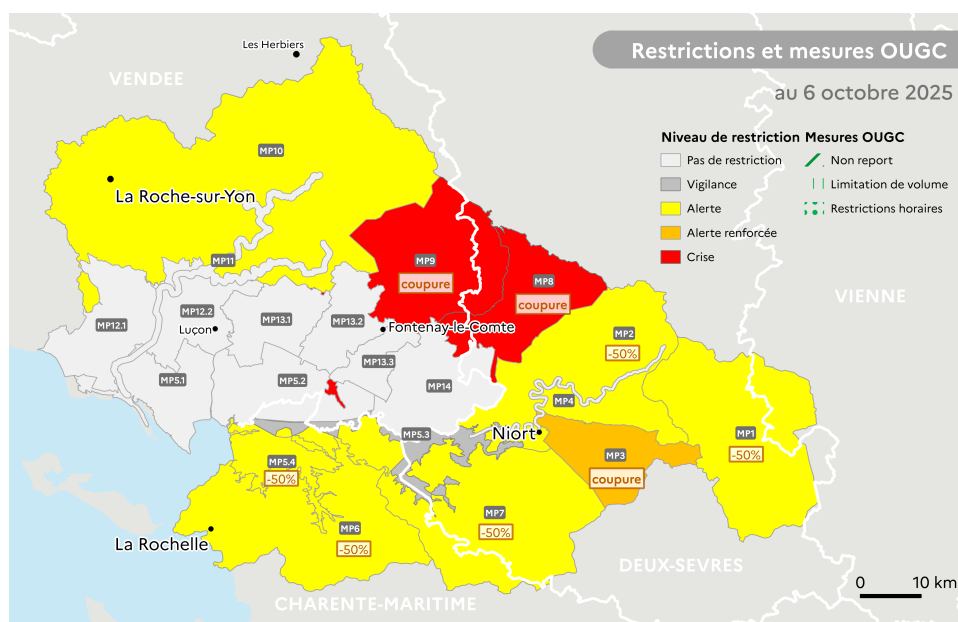


Tendance stable (avec des assècs persistants)

Les contrats de marais et règlements d'eau définissent des cotes plafond et plancher pour une gestion optimale des niveaux d'eau.



Restrictions sécheresse



Irrigation

Pas de restriction secteurs marais et Vendée Nappes. Maintien des niveaux d'alerte renforcée sur le secteur Lambon et de crise sur les Autizes et la Vendée superficielle. Alerte sur les autres secteurs



Eau potable

Alerte renforcée en Deux-Sèvres (société des eaux du Niortais et SECO) Vigilance sur le périmètre EAU17



Éléments de méthodologie

Pour classer les états des eaux superficielles et souterraines, l'EPMP s'est appuyé sur la méthodologie de calcul utilisée par le BRGM (IPS) pour l'analyse des niveaux de nappes souterraines, en y apportant certaines adaptations. Le niveau est considéré comme constant si l'écart entre le début et la fin de mois correspond à moins de 5 % de l'écart moyen annuel entre les hautes et les basses eaux (ex : si les hautes eaux sont en moyenne 10 m au dessus des basses eaux, l'écart doit être de plus de 50 cm pour être dit significatif). **La quasi-totalité des piézomètres sont influencés, les moyennes sont donc représentatives de la situation depuis le début de l'irrigation (1980) mais pas de l'état "naturel" de la masse d'eau.**

Pour la zone humide, l'état des niveaux est évalué à partir des fuseaux de gestion des contrats de marais et règlements d'eau. L'analyse évalue si les niveaux observés sont proches des cotes objectifs (+/- 10 cm).



Informations niveau d'eau :
siemp.epmp-marais-poitevin.fr
www.epmp-marais-poitevin.fr



Informations sécheresse :
vigieau.gouv.fr